Malaisie : rôle de l'État dans la gestion des tensions ethniques[1]

Shamsul Haque[2]

La Malaisie est considérée comme un exemple de société multiethnique « pacifique » où l'État joue un rôle volontariste au travers de politiques préférentielles. Malgré des avancées en faveur du groupe majoritaire historiquement discriminé, l'efficacité de ces programmes est toutefois questionnée, notamment au vu de la progression des inégalités inter et intra-ethniques sur fond de libéralisation et de privatisation.

Dans les sociétés humaines, il existe plusieurs niveaux d'identités et d'intérêts – incluant la classe, la race, le genre, la religion et la profession –, lesquels influencent la nature et la politique de l'État. La composition et la primauté de ces catégories varient selon les sociétés et les époques, tout comme la formation et la mission de l'État diffèrent en fonction des conditions sociohistoriques.

À l'inverse, l'État dispose d'un certain recul et d'une relative autonomie par rapport aux intérêts des groupes en présence et joue un rôle majeur dans la (trans)formation des priorités sociales et nationales pour chacune de ces catégories, en particulier sur les plans de la race, de la classe et du genre.

De nos jours, la fin de la guerre froide, l'affaiblissement du rôle de l'État-nation, l'accélération de la mondialisation et le désintérêt pour le concept de classe sociale dans un environnement privilégiant

1. Article paru dans la revue *American Behavioral Scientist* en novembre 2003, sous le titre : « The Role of the State in Managing Ethnic Tensions in Malaysia ».
2. Professeur à l'Université nationale de Singapour, département des sciences politiques.

l'idéologie de marché global, ont ravivé au niveau mondial les tensions sociales et les violences dues à des conflits d'intérêts, des préférences ethniques ou raciales (Berberoglu, 2000 ; Chirot, 2000 ; UNRISD, 1994). Parmi les exemples représentatifs de ce type de conflits, citons l'Afghanistan, la Bosnie, la Tchétchénie, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, le Kosovo, le Liberia, la Palestine, le Rwanda, la Somalie, le Sri Lanka, le Soudan, etc. (Bowen, 1996 ; Chirot, 2000 ; Young, 1994). Ces conflits incluent diverses dimensions de l'ethnicité, dont la race, la religion et la langue[3].

La majorité des sociétés multiethniques du monde en développement trouvent leur origine dans la migration coloniale forcée, la reconfiguration de la géographie politique d'après-guerre et l'édification de la nation postcoloniale basée sur l'intégration territoriale. Toutefois, l'apparition récente de conflits ethniques coïncide aussi avec la fin de la guerre froide et le déclin des tensions idéologiques (Bowen, 1996 ; Young, 1994).

La forme et la gravité des conflits ethniques varient selon les États et les territoires, en fonction des tensions interethniques héritées du passé, de la distribution géographique des groupes, du degré de cohésion inter et intragroupes et, plus important encore, de la capacité et de l'engagement de l'État à résoudre ces conflits par des politiques et des programmes adéquats.

Ces divers facteurs peuvent compromettre ou contribuer à l'harmonie au sein des groupes ethniques. Les effets obtenus à la suite d'un même ensemble de politiques peuvent ainsi varier selon les contextes (Bowen, 1996). Les politiques ethniques de réparation (mesures de discrimination positive) pratiquées aux États-Unis n'auront probablement pas les mêmes résultats au Sri Lanka, puisque ce pays présente des caractéristiques différentes du point de vue de l'héritage ethnique, de la distribution territoriale des groupes ethniques, de la disponibilité des ressources des groupes minoritai-

---

3. Les concepts de race, de racisme et d'ethnicité sont controversés et nécessitent quelques explications. Alors que l'identité raciale renvoie à des caractéristiques physiologiques sans revêtir de connotations positives ou négatives, le racisme est une construction sociale porteuse de valeurs, fondée sur des suppositions qui sont préjudiciables et qui sont formulées par plusieurs membres d'un groupe racial particulier qui se considèrent comme supérieurs. L'ethnicité représente une forme d'identité humaine fondée sur un sentiment d'appartenance à un groupe racial, linguistique, religieux ou culturel (C. Abraham, 1999 ; S. J. Abraham, 1999).

res, etc.[4] Comme nous venons de le voir, la nature de l'État est un reflet des réalités ethniques de la société.

Même si l'État représente souvent l'ethnie dominante de la société, il peut, à la condition d'une relative indépendance, jouer un rôle de médiateur dans la gestion des tensions interethniques, en prenant des mesures administratives, légales et constitutionnelles pour garantir la reconnaissance des identités sociales, culturelles et religieuses des différents groupes et assurer une distribution équitable des ressources économiques et du pouvoir politique. Malheureusement, dans de nombreux cas, l'État a servi les intérêts du ou des groupe(s) ethnique(s) dominant(s), a mené des politiques qui accentuent plutôt que n'atténuent les tensions raciales, et commis des violences contre les minorités ethniques. C'est l'une des principales raisons de l'apparition récente de certains conflits ethniques.

Certains pays en développement, comme la Malaisie, ont connu l'édification d'une société multiethnique coloniale et postcoloniale, mais n'ont pas été frappés par des conflits majeurs basés sur la race, la religion ou la langue au lendemain de la guerre froide. En fait, la Malaisie constitue un exemple classique de coexistence entre plusieurs groupes aux identités raciales, linguistiques, religieuses et culturelles différentes (S. J. Abraham, 1999).

Pour ce faire, l'État a développé des politiques dans de nombreux secteurs afin de « gérer » les problèmes critiques liés à l'ethnicité. Selon Crouch (2001), en Malaisie, depuis les années 1960, la plupart des questions politiques ont été affectées par l'ethnicité : « *la langue, l'enseignement, le gouvernement, l'emploi, les permis d'exploitation, l'immigration, la sécurité intérieure, la politique étrangère, et toute autre chose* ». La structure et la légitimité de l'État – et de ses sphères administratives et politiques – reposent principalement sur les identités ethniques.

L'État malais est qualifié d'« État ethnocratique » et son système politique de « démocratie ethnique » ou de « démocratie *consociationnelle* » en raison de sa nature ethnique et de ses politiques préférentielles envers la majorité ethnique (Malais) (Chua, 2000 ; Yeoh, 1999). Stafford (1999) considère l'approche politique ethnicisée de

4. On constate qu'il est pratiquement impossible d'émettre des recommandations politiques à caractère universel, en raison de la différence de points de vue des États-nations sur les questions liées à l'ethnicité (Institut de recherche des Nations unies pour le développement social [UNRISD], 1994).

la Malaisie comme un exemple classique du « consociationnalisme » de Arend Lijphart. D'après ce modèle, le système politique malais est idéal, car la composition ethnique de la société se reflète dans les partis et les institutions en vue de réduire les tensions intereth-niques et d'accroître l'harmonie sociale (Lijphart, 1977 ; Stafford, 1999). Cependant, pour Yeoh (1999), malgré des décennies de politique consociationnelle, la Malaisie reste une « *société extrêmement divisée* », caractérisée par des clivages socioraciaux importants. À ce stade de l'analyse, il convient de mentionner qu'il existe parmi les intellectuels locaux, et à quelques exceptions près, une tendance à soutenir ou à s'opposer à ces politiques ethniques préférentielles en fonction de l'origine ethnique des personnes concernées[5].

Malgré de nombreux essais sur le sujet, il est nécessaire d'étudier la question de manière sérieuse et objective. Cet article se concentre sur le rôle de l'État dans la gestion des questions ethniques en Malaisie qui affectent presque toutes les dimensions de la vie. Plus spécifiquement, il comprend les sections suivantes : (a) un bref contexte de l'origine et de la nature du régime politique ethnicisé en Malaisie et les raisons des politiques préférentielles ; (b) une analyse des principaux domaines de la contestation ethnique et de l'intervention de l'État ; (c) une évaluation critique de l'efficacité et des impacts des politiques ethniques préférentielles ; et (d) une analyse des principales raisons et contraintes à l'éventuel remplacement des politiques préférentielles par des mesures alternatives.

Formation du régime politique multiethnique en Malaisie

En général, l'identité raciale de chaque groupe social se fonde sur des caractéristiques physionomiques, l'identité religieuse sur des croyances religieuses, l'identité linguistique sur des dialectes et l'identité de caste sur la position héréditaire des individus dans la structure de caste. Selon les sociétés, ces identités se combinent de diverses manières. Par exemple, une même race peut parler différentes langues (Inde) et plusieurs races peuvent partager la même langue (États-Unis) ; une même religion peut être pratiquée par diverses races (Afrique du Sud) et plusieurs religions peuvent

5. Bien que les étudiants malais considèrent la politique ethnique préférentielle comme essentielle pour assurer l'égalité politique, économique et éducationnelle, les étudiants chinois sont plutôt insatisfaits de cette politique basée sur le principe des « droits spéciaux » considérés comme les « droits inhérents » des Malais (Ong, 1999).

être adoptées par une même race (Soudan) ; tout comme une même langue peut être parlée par différents groupes religieux (Sri Lanka) et plusieurs langues peuvent être utilisées par un même groupe religieux (Pakistan).

Toutefois, pour ce qui est de l'identité ethnique, un même groupe partage généralement la même race, la même religion, la même langue et les mêmes origines culturelles. En d'autres termes, l'identité ethnique est bien plus profonde et bien plus forte, puisqu'elle comprend de multiples caractéristiques en termes de race, de religion, de langue et de culture.

En Malaisie, selon le recensement de 2000, on compte une population totale de près de 22 millions d'habitants. Les Malais et les autres groupes indigènes représentent 65,1 % de l'ensemble des citoyens, les Chinois 26 %, les Indiens 7,7 %, et les autres 1,2 % (Département des statistiques de Malaisie, 2002). Par ailleurs, les différents groupes ethniques parlent plusieurs langues. De manière générale, les Malais parlent le malais et pratiquent l'islam, les Chinois parlent les dialectes chinois et pratiquent le taoïsme et le bouddhisme, et les Indiens parlent le tamoul et pratiquent l'hindouisme (Lee, 2000).

Avant l'indépendance, la Constitution malaise établissait un lien manifeste entre la race, la religion et la langue dans la formation de l'identité ethnique. Elle définissait les « Malais » comme des personnes nées dans la fédération de Malaisie ou de Singapour, pratiquant l'islam, parlant habituellement la langue malaise et se conformant aux traditions malaises (Snodgrass, 1978). Néanmoins, il existe une catégorie ethnique plus large, connue sous le nom de « Bumiputera » ou de « fils de la terre », qui est utilisée dans les questions politiques majeures. Les Bumiputeras sont les Malais et les autres indigènes – tels que les Sino-indigènes, les indigènes du Sarawak, les Ibans, etc. – qui représentent la majorité de la population (Mehta, 2000).

Il existe une variété d'identités affiliées à des segments de la population malaise. La société est divisée en groupes ethniques qui disposent de caractéristiques raciale, religieuse, linguistique et culturelle propre. Ces divisions ont non seulement influencé la formation de l'État et sa politique, mais elles ont également poussé l'État à jouer un rôle de médiation dans la gestion des tensions interethniques ayant trait au partage des ressources économiques, du pouvoir politique et des espaces religieux et culturel. Ce qui est appelé

« mesures de discrimination positive » dans d'autres pays – à savoir des mesures correctives visant à réduire les discriminations et à assurer la représentation proportionnelle des groupes ethniques défavorisés (souvent minoritaires) – a pris la forme de « politiques préférentielles » ou de « droits particuliers » en Malaisie.

La formation de la structure ethnique en Malaisie a été fortement influencée par l'héritage colonial (Derichs, 1999). En effet, les dirigeants britanniques ont favorisé l'immigration chinoise et indienne ; ils ont créé une ségrégation ethnique artificielle dans les secteurs de l'économie (les Malais dans l'agriculture, les Chinois dans l'industrie et les Indiens dans les plantations) ; et ont ainsi consolidé les divisions interethniques. De cette façon, ils ont empêché toute forme de solidarité intergroupes (Sarji, 1989 ; Stockwell, 1982). Pour faciliter l'établissement du régime colonial, les Britanniques ont collaboré avec les dirigeants malais (sultans) en signant des traités pour les aider à gérer leurs citoyens. Ils ont attisé les craintes des Malais en invoquant la menace que représentaient les non-Malais, et ont joué un rôle de protecteur en défendant les intérêts et les droits des Malais dans les diverses sphères de la société (Mah, 1985 ; Means, 1986).

Outre l'occupant colonial, des forces locales importantes ont aussi défendu l'instauration d'un État et d'une Constitution qui soient fondés sur le principe des droits spéciaux des Malais, avant même l'indépendance de la Malaisie en 1957. En 1946 par exemple, alors que l'Union malaise avait été créée et garantissait des privilèges spéciaux aux Malais, une forte opposition s'est manifestée et a conduit à la formation de l'Organisation nationale des Malais unis (UMNO), une organisation politique rejetant le concept de l'Union malaise et s'opposant à une reconnaissance excessive des non-Malais au détriment des droits malais. En 1948, la Fédération de Malaisie a finalement été créée. Elle a remplacé l'Union et n'a accordé qu'une citoyenneté limitée aux non-Malais (Derichs, 1999). C'est ce modèle de la nation conçu par l'UMNO qui est devenu l'élément central de la Constitution de 1957 et des politiques d'État dans les décennies suivantes.

Dans la Constitution, l'article 153 énonce des « droits spéciaux » pour les Malais dans l'enseignement, l'industrie et le service public. Ces droits doivent être protégés par le *Yang di-Pertuan Agong* (le plus haut dirigeant ou le roi) (Gouvernement de Malaisie, 1977). Lorsque le premier ministre Tun Razak a présenté le projet de Constitution

en 1957, il a insisté pour que ces droits spéciaux fassent partie de la culture de Malaisie et du concept de nation (Puthucheary, 1978). Malheureusement, ces droits spéciaux garantis par la Constitution sont devenus l'une des principales sources de conflit entre les Malais et les non-Malais. Alors que les premiers estimaient que ces droits étaient insuffisants, les seconds les considéraient comme des mesures discriminatoires (H. G. Lee, 2000). En 1969, les tensions se sont accentuées et ont provoqué des émeutes raciales, la suspension du parlement et la déclaration de l'état d'urgence.

Face à cette situation alarmante, l'État a préféré défendre les intérêts des Malais – le groupe ethnique dominant – en adoptant la « Nouvelle politique économique » (1971-1990) qui étendait les droits spéciaux des Malais dans l'investissement, l'actionnariat et l'enseignement (Means, 1986), plutôt que de défendre les intérêts de toutes les communautés ethniques. Cette attitude politique a été à l'encontre de la conception traditionnelle selon laquelle, dans les sociétés multiethniques, l'État jouit d'une indépendance dans la gestion des conflits d'intérêts entre les groupes ethniques, et promeut un élargissement de l'appareil gouvernemental (Yeoh, 1999). Dans les années qui ont suivi l'indépendance de la Malaisie, l'État, qui était sous le contrôle politique du groupe ethnique dominant, a ainsi joué un rôle plus instrumental qu'autonome.

L'État a justifié ses politiques ethniques préférentielles par des raisons altruistes. Déjà sous le régime britannique, les dirigeants coloniaux avaient usé de la même stratégie en invoquant le bien-être des dirigeants malais et de leurs sujets et la préservation du mode de vie traditionnel des Malais, menacé par les communautés et les cultures immigrées (Means, 1986). Aujourd'hui, l'État estime que les politiques préférentielles aideront la population malaise économiquement désavantagée, élimineront la pauvreté rurale (surtout malaise) et réduiront les inégalités salariales interethniques (H. G. Lee, 2000 ; Département d'État américain, 2000 ; Yeoh, 1999).

Quels ont été l'efficacité et le succès de ce programme politique par rapport aux objectifs déclarés ? Quelles en ont été les conséquences ? N'existe-t-il pas de meilleures alternatives ? Avant de répondre à ces questions, la prochaine section analysera les principaux domaines dans lesquels l'État a joué un rôle interventionniste visant à « concilier » les différends à caractère ethnique en Malaisie.

Domaines de contestation ethnique et d'intervention de l'État

Comme nous venons de le voir, la Constitution et la Nouvelle politique économique sont les fondements des droits spéciaux des Malais. Ces privilèges couvrent presque tous les domaines, dont la politique, l'administration, l'industrie, l'enseignement, la langue et même la religion (Département d'État américain, 2000). Ainsi, contrairement aux mesures de discrimination positive d'autres pays, qui se limitent principalement à la question de la représentation dans le secteur public, les politiques ethniques préférentielles en Malaisie sont plus étendues et affectent la plupart des domaines de la société.

Les politiques ethniques en Malaisie sont à l'origine marquées par un certain équilibre. Alors que les Malais ont accepté d'étendre la notion de citoyenneté libérale aux non-Malais (qui ne sont généralement pas musulmans et ne parlent pas le malais), les non-Malais ont accepté l'islam comme religion officielle, les dirigeants malais comme chefs d'État et la langue malaise comme langue officielle (S. J. Abraham, 1999 ; Crouch, 2001).

À ce stade de notre analyse, il est important d'avoir une vue d'ensemble de la nature multidimensionnelle du programme politique ethnique de l'État. La section suivante est donc consacrée à l'analyse des dimensions politique, administrative, économique, éducative, linguistique et religieuse des politiques ethniques préférentielles dans ce pays, en termes d'origine, de champ d'action et de structure.

Politique et administration

Dans les sphères politique et administrative, la structure de la composition ethnique est manifeste. Cette ethnicisation trouve son origine dans le régime colonial. En effet, les Britanniques étaient soucieux de rétablir le pouvoir affaibli des dirigeants malais et d'assurer la stabilité sociale en favorisant les Malais dans les domaines politico-administratifs de l'État, car ils étaient marginalisés dans le commerce et l'industrie (Means, 1986). Cependant, les politiques préférentielles se sont intensifiées depuis 1946, lorsque l'UMNO est devenue une force politique majeure, revendiquant des droits spéciaux pour les Malais.

Il est par ailleurs intéressant de noter que l'ethnicité est à l'origine de la fondation et de la légitimité des principaux partis politiques en Malaisie, parmi lesquels l'UMNO pour les Malais, l'Association chinoise malaise (MCA) pour les Chinois et le Congrès indien malais (MIC) pour les Indiens (Derichs, 1999 ; Jesudason, 2001). Ces trois principaux partis politiques ont formé une coalition connue sous le nom de l'Alliance, laquelle a remporté les premières élections fédérales en 1955 et formé le gouvernement de 1957. Par la suite, l'Alliance a associé d'autres partis afin d'élargir la coalition. Elle est aujourd'hui connue sous le nom de Barisan Nasional ou de Front national (Derichs, 1999 ; Means, 1986).

Means (1986) explique que l'Alliance a été créée à la suite d'une négociation secrète et informelle entre les hauts dirigeants de l'UMNO, de la MCA et du MIC pour le partage du pouvoir. Elle attribuait le pouvoir politique aux Malais et le pouvoir économique aux non-Malais. L'Alliance était alors comprise comme un échange interethnique de droits et d'avantages. Les non-Malais recevaient la citoyenneté et un rôle politique limité, mais acceptaient les droits spéciaux des Malais dans les domaines politique, éducatif et linguistique (Means, 1986). La coalition a toutefois toujours été dirigée ou dominée par l'UMNO, et a toujours obtenu la majorité des deux tiers lors des élections. Selon H. A. Lee (1999), l'UMNO pourrait acquérir la majorité simple, mais pour obtenir la majorité des deux tiers requise pour tout amendement constitutionnel, elle doit former une coalition avec d'autres partis, en particulier avec la MCA et le MIC. En politique, au-delà de la structure ethnicisée du Front national dirigée par l'UMNO, la dominance malaise est manifeste. Les dirigeants malais occupent des postes influents aux niveaux politique et religieux dans les États. De plus, ils élisent le roi – le monarque constitutionnel fédéral – entre eux tous les cinq ans (Derichs, 1999).

Dans les services publics, le processus d'ethnicisation a également débuté sous le régime colonial, lequel prévoyait une éducation anglaise et une formation pour les fils des aristocrates malais afin qu'ils puissent obtenir certains postes au sein du Service civil malais (MCS). Les Britanniques ont également créé le Service administratif malais (MAS) pour ces Malais privilégiés, tandis que les Malais « moyens » étaient tenus à l'écart et les non-Malais ne pouvaient accéder qu'aux services techniques et professionnels (Mah, 1985 ; Means, 1986). Même si l'administration coloniale a mis en œuvre en

1952 une disposition permettant aux non-Malais d'intégrer le MCS, ceux-ci ne pouvaient pas occuper plus d'un quart des postes.

Ce quota ethnique spécifique au service public, qui assurait que les Malais ne soient pas marginalisés, a pris une forme plus importante et systématique après l'indépendance et s'est appuyé sur l'article 153 de la Constitution. Elle a d'abord fait son apparition dans le service civil. Les non-Malais ne pouvaient représenter plus du quart du MCS et plus du tiers du service des affaires étrangères, du service douanier, du service juridique et judiciaire, tandis qu'il n'existait aucun quota dans les services techniques et professionnels (Gibbons et Ahmad, 1971).

Les quotas ethniques ont été étendus lorsque le gouvernement a décidé de fusionner le MCS avec les services douanier, juridique et judiciaire, et des affaires étrangères afin de créer le service diplomatique et administratif malais, dont les postes devaient être occupés par trois quarts de Malais et un quart de non-Malais (Means, 1986). Dès lors, la majorité des hauts postes administratifs et politiques ont été tenus par des Malais. La politique ethnique préférentielle a favorisé la domination malaise dans les principales institutions de l'État, y compris au sein de la législature, des ministères, de la bureaucratie, de la défense, de la police, de la justice, etc. (Crouch, 1996).

Économie et industrie

La politique préférentielle est également pratiquée dans les domaines économique et industriel. En ce qui concerne la propriété foncière, la tradition précoloniale consistait à céder les terres uniquement aux Malais. Elle a été remplacée par le système colonial (fondé sur les lois foncières Torrens) qui autorisait les mineurs britanniques et chinois à acheter et à posséder des terres à titre privé au détriment des paysans malais (Mah, 1985). Face au mécontentement des Malais, les Britanniques ont adopté une loi – la *Malay Reservation Act* – qui désignait certaines zones où seuls les Malais pouvaient acheter, louer et hypothéquer des terres (Means, 1986).

Toutefois, ce n'est qu'après l'indépendance (1957) que la Malaisie a adopté une politique ethnique préférentielle plus large dans les domaines économique et industriel. La Constitution autorisait ainsi le roi à demander aux autorités de réserver certains permis d'exploitation aux Malais (Gouvernement de Malaisie, 1977). Le premier Plan prospectif général (1971-1990) visait également à accroître l'accès à la propriété et la participation des Malais (jusqu'à

30 %) dans les activités industrielles et commerciales d'ici 1990. Les deuxième et troisième plans prospectifs généraux avaient également pour objectif de développer une classe industrielle et commerciale malaise.

À cet égard, la loi sur la coordination industrielle a été introduite par le gouvernement en 1975. Elle prévoit que toute entreprise non malaise disposant de plus de 250 000 dollars malais de capitaux et de fonds de réserve et de plus de 25 employés doit être composée d'au moins 30 % de Bumiputeras pour recevoir ou renouveler un permis d'exploitation, au risque de se le voir refuser (H. G. Lee, 2000). Ces droits spéciaux sont valables dans le secteur de la construction et du transport, de l'industrie minière et du bois, etc. (Crouch, 2001 ; Mah, 1985).

Des institutions ont été créées telles que la Communauté industrielle et commerciale bumiputera, la Majlis Amanah Rakyat (MARA), la banque Bumiputera, la Perbadanan Nasional Berhad (PERNAS) et les entreprises publiques de développement économique qui fournissent des crédits et une assistance technique aux entrepreneurs malais. Le gouvernement a aussi demandé aux principales entreprises commerciales de faciliter la promotion des Malais aux plus hauts postes (Chua, 2000 ; Unité de planification économique [UPE], 1991). Sur le marché de l'immobilier, les Bumiputeras ont bénéficié de réductions considérables sur les prix de base ; dans le secteur commercial, ils ont reçu des primes supplémentaires et ont bénéficié d'avantages fiscaux (Département d'État américain, 1999).

Durant les années 1970 et 1980, le gouvernement a mis en place divers fonds fiduciaires pour permettre aux Malais d'accroître leurs actifs de propriété et d'entreprise. À partir du milieu des années 1980, il pratique une politique de privatisation et octroie 61,2 % des entreprises ou des actifs privatisés (équivalent à 8,1 milliards de dollars malais) aux Malais, dans le but de créer un certain nombre de magnats malais capables de rivaliser avec leurs homologues chinois (Unité de planification économique [UPE], 2001 ; Jayasankaran, 1999).

Les droits spéciaux des Malais ont donc été élargis par l'État dans la sphère économique et industrielle depuis le début des années 1970. Toutefois, ce cadre politique ethnicisé n'a pas seulement eu pour objectif de corriger l'exclusion historique des Malais dans le secteur industriel. Il a également été fondé sur le « bumiputerais-

me » qui tend à faire des Malais les titulaires légitimes de l'économie nationale en raison de leur statut d'« indigènes » (H. G. Lee, 2000).

Enseignement et langue

Depuis l'époque coloniale, de nombreux privilèges ont été accordés aux Malais dans les secteurs de l'éducation et de la langue. Sous le régime colonial, l'État était directement responsable des écoles primaires malaises, mais ne l'était pas pour les systèmes d'enseignement chinois et indiens (Means, 1986). Après l'indépendance, l'État a élargi les droits spéciaux des Malais dans l'enseignement, en leur offrant des bourses généreuses, en augmentant les quotas d'inscription, en allégeant les conditions d'admission et en créant des institutions de formation professionnelle (Chua, 2000 ; Mah, 1985).

Plusieurs événements historiques significatifs ont marqué la structure de l'enseignement malais. Alors que le rapport Razak (1956, cité dans S. J. Abraham, 1999) mettait l'accent sur la création d'un système d'enseignement fondé sur une approche graduelle et négociée répondant aux aspirations des principaux groupes ethniques, le rapport Majid Ismail préconisait des quotas d'admission à l'université basés sur la race plutôt que sur le mérite (S. J. Abraham, 1999).

Les droits spéciaux dans l'enseignement sont protégés par la Constitution. L'article 153 autorise le roi à demander à l'autorité compétente de réserver des places dans les universités, les collèges et autres établissements scolaires aux étudiants malais (Gouvernement de Malaisie, 1977). Après les émeutes de 1969, le gouvernement a non seulement introduit des amendements constitutionnels (1971) pour autoriser le roi à réserver des places dans l'enseignement supérieur, mais il a aussi créé deux universités (l'université nationale de Malaisie et l'université islamique) pour les Malais avec un nombre limité de places pour les non-Malais (Means, 1986). Le souhait du ministère de l'éducation d'étendre les privilèges des Bumiputeras aux établissements privés a été vivement critiqué (« Plan KL », 2001).

La politique ethnique, au niveau éducatif, s'est concentrée sur le choix de la langue dans l'apprentissage, ce qui a soulevé de multiples contestations et négociations au sein des principaux groupes ethniques. Sous le régime colonial, la proposition d'établir un « système d'enseignement uniforme » (1949) avec l'anglais comme lan-

gue d'enseignement avait été rejetée par les Malais et les Chinois. En 1952, la prescription d'une ordonnance établissant un « système d'enseignement national » avec le malais et l'anglais comme langues d'instruction avait suscité, quant à elle, la vive opposition des Chinois. Tout comme en 1954, lorsque le Livre blanc n° 67 tenta d'instaurer des classes d'anglais dans les écoles chinoises (Parti Gerakan Rakyat Malaisie [PGRM], 2001).

Durant l'indépendance, d'autres mesures ont été prises concernant la langue d'apprentissage. D'une part, le rapport Razak (1956, cité dans S. J. Abraham, 1999) défendait l'unification du système d'enseignement bilingue (en anglais et en malais) et l'ordonnance relative à l'enseignement de 1957 qui visait à remplacer le chinois par l'anglais lors des examens organisés dans les écoles secondaires chinoises (Booth, 1999 ; PGRM, 2001). D'autre part, le rapport Rahman Talib (1960, cité dans PGRM, 2001), qui a conduit à la loi sur l'enseignement de 1961, recommandait de convertir toutes les écoles secondaires chinoises en écoles anglaises. Finalement, sur 71 écoles secondaires chinoises, 54 ont été converties et 17 sont devenues indépendantes (PGRM, 2001).

La politique linguistique s'est consolidée avec la loi sur la langue nationale de 1967 et l'amendement constitutionnel qui reconnaissait le malais comme langue officielle, même si le chinois et l'anglais restaient utilisés dans l'enseignement (S. J. Abraham, 1999). Durant les années 1970 et au début des années 1980, le gouvernement a progressivement converti les écoles anglaises en écoles malaises et a laissé le choix aux écoles chinoises de se convertir en écoles malaises ou en écoles privées (hors du système de l'enseignement national). Petit à petit, il a également remplacé les quatre principaux courants d'enseignement (malais, chinois, tamoul et anglais) par un système d'enseignement unifié, avec le malais comme langue d'apprentissage (S. J. Abraham, 1999 ; Means, 1986).

Au milieu des années 1980, il a essayé d'adopter des projets d'école intégrée : des programmes visant à rassembler les écoles malaises, chinoises et tamoules dans un même bâtiment. Le projet a échoué, à quelques exceptions près. Des efforts similaires destinés à rassembler des écoles avec les différentes langues d'apprentissage ont été réalisés entre 1995 et 2000 à la suite d'une initiative gouvernementale connue sous le nom de « vision school programme » (PGRM, 2001).

Les événements historiques et les initiatives engagées montrent que l'État a joué un rôle significatif dans la consolidation des droits spéciaux ou des privilèges de la majorité malaise dans les domaines de l'enseignement et de la langue durant les périodes coloniale, postcoloniale et moderne.

Religion et culture

En Malaisie, la population est principalement composée de Malais musulmans. En termes de droits religieux, l'article 11 de la Constitution reconnaît la liberté de culte des divers groupes ethniques, tandis que l'article 3 définit l'islam comme la religion officielle du pays (Gouvernement de Malaisie, 1977). La Constitution ne prescrit toutefois pas d'État islamique et les autres groupes religieux, dont les communautés bouddhistes, chrétiennes, hindoues et sikhes, sont libres de pratiquer leurs religions. Cependant, les musulmans bénéficient de certains traitements préférentiels par rapport aux adeptes des autres religions.

Premièrement, sur le plan juridique, les musulmans malais qui se convertissent à d'autres religions ou les individus qui prêchent le christianisme aux musulmans peuvent craindre certaines conséquences, alors que la conversion des non-musulmans à l'islam n'est pas découragée. Il existe également une tendance croissante dans les différents États de Malaisie à suivre l'exemple du *Kelantan*, lequel utilise des lois islamiques pour déterminer le degré des peines à infliger pour des actes comme le vol, l'ivresse, la rébellion et le sexe illicite (J. Hamid, 2002 ; Département d'État américain, 2000). Le système légal et constitutionnel des musulmans malais a souvent été critiqué par les non-Malais qui ne sont pour la plupart pas musulmans.

Deuxièmement, l'État malais est souvent accusé de poursuivre activement un processus d'islamisation à travers des programmes, institutions et dispositions. Entre autres exemples, on compte la création de la Banque islamique et l'université internationale islamique, l'expansion des tribunaux appliquant la *Shariàh* et des écoles religieuses, ainsi que l'allocation d'espaces destinés à la construction de mosquées qui sont plus grands que les lieux de culte des autres religions (Hamayotsu, 1999). Certains observateurs soulignent que ces initiatives ont été prises par la coalition au pouvoir pour répondre à la popularité accrue de l'islam et au nombre croissant de groupes ou partis religieux politiquement influents comme le Mouvement

de la jeunesse islamique, le Conseil de représentation islamique, le *Jamaat Tabligh* et le Parti islamique de Malaisie (A. F. A. Hamid, 1999). En d'autres termes, au-delà du cadre constitutionnel légal, l'État établit des programmes et des institutions religieuses favorables aux musulmans malais.

Troisièmement, l'État a progressivement évolué vers une interdépendance ethnico-religieuse où l'identité ethnique malaise est souvent assimilée à une adhésion à l'islam (Département d'État américain, 2000). En fait, les composantes culturelles traditionnelles malaises ont été considérablement influencées, si pas remplacées, par les symboles de la religion islamique. Les deux identités, malaise et musulmane, se confondent de plus en plus (Derichs, 1999 ; Hamayotsu, 1999). À ce propos, Hamayotsu (1999) mentionne un paradoxe intéressant : bien que l'expansion de l'islam ait aidé les Bumiputeras à donner un sens à l'identité nationale, les deux identités sont relativement incompatibles. Alors que l'islam représente des normes et des valeurs internationales et universelles, le bumiputeraisme est envisagé de manière locale et spécifique. Malgré ce dilemme apparent, les symboles islamiques deviennent une composante de base de l'identité culturelle malaise, au même titre que les éléments de la langue malaise et de l'enseignement mentionnés plus haut.

Enfin, selon certains critiques, l'État essaie depuis les années 1980 d'étendre et de faire connaître les arts et la culture malaises aux médias et au public, en particulier les formes islamisées, alors qu'il impose des règles et des contrôles des symboles et pratiques culturelles chinois (H. G. Lee, 2000). Selon H. G. Lee (2000), le déclin de la sphère culturelle chinoise est accentué par la montée en puissance des « nationalistes islamiques malais », qui ont gagné énormément d'influence à ce niveau ces dernières décennies. De plus, certains symboles, comme le cochon dans la culture chinoise, sont extrêmement réglementés, voire supprimés de l'espace public, et les professeurs des écoles chrétiennes sont contraints de remplacer les croix par des étoiles (H. G. Lee, 2000). Ainsi, dans le dilemme culturel et religieux qui opposait les Malais et les non-Malais, l'État a joué un rôle significatif en faveur des croyances culturelles et religieuses des Malais.

Efficacité et impact des politiques ethniques préférentielles

Les politiques préférentielles sont l'objet de nombreuses contestations dans les domaines politique, administratif, industriel, économique, éducatif, linguistique, religieux et culturel. L'État joue un rôle déterminant dans la négociation entre les principaux groupes ethniques. Il est également évident, au vu de l'analyse des domaines concernés par ces politiques, que durant les périodes coloniale, postcoloniale et moderne, les principaux objectifs de l'État étaient les suivants : (a) garantir la représentation égale des Malais dans l'enseignement et l'emploi au moyen de quotas ethniques préférentiels ; (b) éradiquer la pauvreté, principalement malaise, au moyen de diverses formes d'assistance économique ; (c) réduire l'inégalité économique en termes de revenus et de parts de propriété entre les principaux groupes ethniques au moyen de privilèges spéciaux accordés dans le commerce et l'industrie ; (d) favoriser l'identité nationale et renforcer le concept de nation au moyen de politiques éducatives, linguistiques et culturelles ; et (e) maintenir la stabilité politique au moyen de toutes ces mesures afin de réduire les inégalités et les tensions interethniques[6]. Cette section analyse les réussites et les échecs des politiques ethniques préférentielles par rapport aux objectifs fixés.

Enseignement et emploi

Les politiques préférentielles ont permis des progrès considérables en ce qui concerne la représentation ethnique dans les domaines de l'enseignement et de l'emploi. Dans les universités de Malaisie, entre 1964 et 1970, le nombre d'étudiants malais (sur un pourcentage total) est passé de 21 % à 40 %, les étudiants chinois de 60 % à 49 % et les étudiants indiens de 19 % à 11 % (Mah, 1985). Entre 1970 et 1985, le nombre d'étudiants malais dans l'enseignement supérieur est passé de 40 % à 63 %, et le nombre d'étudiants chinois a diminué de 49 % à 30 %. En 1999, le pourcentage de Malais et de non-Malais atteignait 72,7 % et 27,3 % (Booth, 1999 ; Stafford, 1999). Dans le dernier cycle du secondaire, le nombre d'étudiants malais s'élevait à 68 % en 1985 (Booth, 1999).

---

6. Parmi les documents gouvernementaux les plus récents, les objectifs des politiques ethniques préférentielles sont manifestes dans *The Third Outline Perspective Plan 2001-2010* (Unité de planification économique [UPE], 2001).

Cette augmentation spectaculaire du pourcentage d'étudiants malais est liée à la politique des quotas. Selon Kim (2001), bien que les quotas officiels soient fixés à 55 % pour les Malais et à 45 % pour les non-Malais, ils atteignent parfois en pratique 75 % et 25 % dans les universités publiques. Cela prouve que les politiques préférentielles de l'État dans l'enseignement se sont montrées très efficaces pour accroître la représentation des Malais, traditionnellement sous-représentés. Comme les chiffres le montrent, la politique d'État a mené à une surreprésentation des Malais dans le système de l'enseignement public et à une sous-représentation des non-Malais, en particulier des Chinois. À l'inverse, dans les établissements privés d'enseignement supérieur, les Malais sont sous-représentés (36,1 %) et les non-Malais surreprésentés (63,9 %) (UPE, 2001).

Les politiques préférentielles ont eu un impact considérable en matière de représentation ethnique dans le secteur public. En 1968, le pourcentage de Malais atteignait 86,6 % dans le Service civil malais élitaire (les Chinois et les Indiens atteignaient chacun 6,4 %), tandis qu'ils restaient sous-représentés dans les services professionnels tels que l'enseignement (32,2 %) et le service médical (10,1 %) (Puthucheary, 1978). En 1984, le pourcentage de Malais s'est considérablement amélioré par rapport aux autres groupes dans les services publics professionnels (enseignement : 55 % de Malais, 36 % de Chinois et 7 % d'Indiens ; service médical : 29 % de Malais, 24 % de Chinois et 38 % d'Indiens ; service comptable : 51 % de Malais, 35 % de Chinois et 7 % d'Indiens) (Sarji, 1989).

Pour ce qui est de l'emploi dans les services professionnels privés et publics tels que la comptabilité, l'architecture, la dentisterie, l'ingénierie, la justice, etc., entre 1990 et 1999, le pourcentage de Malais est passé de 20,7 % à 28,9 %, les Chinois de 59,3 % à 53,9 % et les Indiens de 17,5 % à 15,5 % (UPE, 2001). Par conséquent, malgré plusieurs augmentations récentes du nombre de Malais dans ces professions à hauts revenus, ces derniers restent encore sous-représentés et les groupes ethniques indiens et chinois surreprésentés.

Réduction de la pauvreté

La réduction du niveau de pauvreté des ménages malais est l'un des principaux objectifs de la politique ethnique préférentielle. Il était déjà formulé à l'époque coloniale. En effet, le régime britannique a, par exemple, introduit le *Malay Reservation Act* et le *Rice Land Act*,

qui allouait certaines zones de terre exclusivement aux Malais pour la culture du riz. Sous ce système, les Malais les plus pauvres ne pouvaient consacrer ces terres à d'autres cultures de rente ou à des plantations de caoutchouc plus rentables. Par conséquent : ils perdaient souvent leurs terres qui revenaient à de riches aristocrates malais (Mah, 1985). Par ailleurs, le régime colonial a renforcé la ségrégation professionnelle : les Malais étaient cantonnés dans l'agriculture, les Indiens dans les plantations et les Chinois dans le commerce et l'industrie (Crouch, 2001).

Dès lors, il n'a pas été surprenant de découvrir qu'au moment de l'indépendance en 1957, 73 % des Malais travaillaient dans l'agriculture et la pêche, 10 % dans l'industrie, 3 % dans la vente et 3 % dans l'administration (Mah, 1985). L'identité professionnelle des Malais associée à des activités agricoles à faibles revenus n'a fait que perpétuer leur pauvreté durant la période postcoloniale[7]. Cependant, après des décennies de droits spéciaux et de politiques préférentielles, des répercussions positives sont observées dans la structure professionnelle. Entre 1990 et 2000, le pourcentage de Malais travaillant dans le secteur agricole a diminué, passant de 37 % à 21,5 %, et a augmenté dans les services techniques et professionnels, passant de 10 % à 13,6 %, ainsi que dans la vente, passant de 22,8 % à 28,5 %, etc. (UPE, 2001).

En termes de niveau de pauvreté, environ 50 % de la population totale était considérée comme pauvre en 1970 et répartie comme suit : 65 % de Malais, 39 % d'Indiens et 26 % de Chinois (Crouch, 2001). En Malaisie, le déclin de la pauvreté – 15 % en 1990 et 9,5 % en 1995 – a amélioré les conditions de chaque groupe ethnique, en particulier des Malais (Jesudason, 2001 ; H. G. Lee, 2000). À cet égard, Crouch (2001) mentionne que, grâce à un taux de croissance spectaculaire de plus de 8 % sur presque une décennie (1988-1997), la Malaisie est devenue une société relativement prospère : les niveaux de revenus ont considérablement augmenté pour la majorité des groupes ethniques et les conditions économiques de la population malaise se sont améliorées.

De ces observations, on pourrait conclure que les politiques préférentielles d'État dans l'enseignement, le commerce, la politique et l'administration ont permis de combattre la pauvreté et de réduire

7. Jusqu'à la fin des années 1960, le ratio de Malais et de non-Malais était de 3 pour 1 dans le secteur rural traditionnel et de 2 pour 5 dans le secteur moderne (Crouch, 2001).

ses effets sur la population malaise. Toutefois, la réduction de la pauvreté malaise ne peut s'expliquer par les seuls effets de la croissance de l'économie nationale et de l'ampleur des politiques préférentielles. En effet, les niveaux de pauvreté moyens des Indiens et des Chinois ont également baissé, alors que ces populations n'ont pas reçu de traitements préférentiels.

Réduire les inégalités

La réduction des inégalités socio-économiques au sein des principaux groupes ethniques en Malaisie constitue également un objectif central des politiques préférentielles défendues par l'État. Cet objectif n'est pas sans raison. En 1957, il existait de graves inégalités au sein des trois principaux groupes ethniques en termes de niveaux de revenus moyens : les Malais gagnaient 139 dollars malais mensuels, les Indiens 237 et les Chinois 300 (Mah, 1985). En 1970, les revenus moyens des ménages s'élevaient encore à 172 dollars malais mensuels pour les Malais, à 304 pour les Indiens et à 394 pour les Chinois (Crouch, 2001).

Ces trente dernières années, bien que le niveau des revenus ait fortement augmenté pour tous les groupes ethniques, les écarts de revenus entre ces groupes se sont accentués au lieu de diminuer. Les niveaux de revenus moyens des ménages malais et chinois, par exemple, étaient respectivement de 172 et 394 dollars malais en 1972, de 492 et 938 dollars malais en 1979, de 940 et 1 631 dollars malais en 1990 et de 1 600 et 2 896 en 1995 (H. G. Lee, 2000). Le « déséquilibre » de revenus entre les ethnies – le revenu moyen de la population malaise atteint 55 % du revenu moyen des Chinois en 1995 – met en doute l'efficacité des politiques préférentielles à ce niveau.

Concernant l'actionnariat des sociétés, l'accentuation des inégalités interethniques est également importante, malgré certains progrès réalisés ces dernières années. Les Malais ont augmenté leur part de propriété du capital social, passant de 2,4 % en 1970 à 19,1 % en 1985 et à 20,6 % en 1995. Les Chinois ont, quant à eux, connu une hausse de leur part de propriété du capital social de 27,2 % en 1970 à 33,4 % en 1985 et à 40,9 % en 1995 (H. G. Lee, 2000). Selon Mehta (2000), l'amélioration du ratio malais s'explique en partie par les acquisitions des banques gérées par l'État, des offices fiduciaires et des entreprises publiques. Ainsi, en 1990, malgré

les progrès, le pourcentage de propriétaires malais comme investisseurs directs était seulement de 8,2 % (UPE, 1991).

Les politiques ethniques préférentielles de l'État dans le commerce et l'industrie ne sont pas parvenues à engendrer plus d'égalité en termes de revenus et de propriété. Selon certains analystes, l'efficacité relative de ces politiques s'explique par une mauvaise utilisation de celles-ci par les Malais[8]. Néanmoins, des intellectuels estiment que les traitements préférentiels (prêts, contrats, réductions et bourses) ont accéléré la mobilité sociale des Malais, créé un groupe d'entrepreneurs malais et élargi la classe moyenne malaise (Crouch, 1996 ; Jesudason, 2001 ; Jomo, 1986).

Renforcement de l'identité et de l'unité nationale

Dans le but d'édifier la nation, le gouvernement a adopté des politiques afin que les divers groupes ethniques intègrent la culture et la langue malaises. Il existe peu de documentation sur le sujet. Une étude révèle que la langue la plus fréquemment parlée par les trois principaux groupes ethniques en Malaisie est le malais (voir S. J. Abraham, 1999). Cependant, dans les établissements scolaires, même si les étudiants de chacun des groupes ethniques utilisent le malais à de multiples occasions pour dialoguer avec les membres des autres groupes, ils ont tendance à parler leurs propres dialectes (et un petit peu l'anglais) pour communiquer entre eux. En d'autres termes, bien que les Chinois et les Malais ne semblent pas hostiles à l'usage du malais comme langue nationale, ils demeurent attachés à leur langue et refusent tout compromis à ce niveau (S. J. Abraham, 1999).

Au sein de la communauté chinoise, les parents préfèrent envoyer leurs enfants dans les écoles primaires chinoises plutôt qu'anglaises, puis à les inscrire dans les écoles secondaires nationales qui utilisent le malais comme langue d'apprentissage (à l'exception de certains parents qui envoient leurs enfants dans des écoles secondaires chinoises) (H. G. Lee, 2000). Toujours selon la même étude, malgré les divisions existantes, presque 100 % des étudiants malais et indiens et 78 % des étudiants chinois interrogés

8. Par exemple, selon Mah (1985), il existe un problème de « *société en commandite* », plus souvent connu sous le nom de l'approche Ali-Baba ou Ali-John : même si les Malais reçoivent des permis d'exploitation, ils les revendent souvent ou les sous-louent (pour toucher un revenu ou rendre hommage) aux non-Malais qui dirigent les entreprises actuelles.

choisissent le malais comme premier choix, car ils souhaitent résider en Malaisie (S. J. Abraham, 1999). Bien que cela puisse indiquer un attachement à l'identité nationale, la raison de ce choix n'est pas nécessairement liée à la langue et la culture, mais bien à la croissance rapide de l'économie, aux opportunités d'emploi, à la stabilité et à un environnement pacifique (S. J. Abraham, 1999). Au lieu de renforcer l'identité et l'unité nationales, les politiques linguistiques et éducatives actuelles semblent les avoir affaiblies. Cette question est abordée plus en profondeur dans la section suivante, consacrée aux conséquences néfastes des politiques préférentielles.

Stabilité politique

Enfin, l'État a régulièrement invoqué le maintien de la stabilité politique pour justifier ses politiques ethniques préférentielles. Il défend l'idée selon laquelle, sans les droits spéciaux, la représentation malaise serait marginalisée dans l'enseignement et l'administration, l'inégalité interethnique accentuée dans le commerce et l'industrie, la cohésion sociale et l'unité nationale affaiblies, les tensions interethniques en augmentation et la stabilité politique compromise. Toutefois, les avis sont partagés concernant ce dernier point. Selon H. G. Lee (2000), bien que la majorité des Malais (toutes classes confondues) soutiennent la mise en œuvre de politiques ethniques préférentielles pour leur rôle égalitaire, les Chinois les considèrent comme discriminatoires (H. G. Lee, 2000). Ces différences de perception pourraient être à l'origine de tensions interethniques défiant la stabilité politique de la Malaisie. À ce propos, Crouch (2001) remarque « *un léger progrès en matière d'intégration ethnique. Cependant, les Malais restent Malais et les non-Malais restent non-Malais, conservant leurs identités et soutenant leurs propres partis politiques pour qu'ils défendent leurs intérêts* ».

Crouch (2001) semble avoir un avis favorable à l'égard des politiques préférentielles. En dépit des injustices et des ressentiments qu'elles créent parmi les non-Malais, il estime qu'elles ont permis de gérer les conflits et d'accroître la cohésion sociale, notamment grâce à l'élimination des tensions raciales survenues après la crise économique de 1997 et au soutien chinois grandissant au gouvernement du Front national. Selon l'auteur, les principaux facteurs qui expliquent l'absence de tensions raciales et la stabilité politique sont la croissance économique ininterrompue et les mesures

répressives contre la violence raciale telles que la loi sur la sédition (Crouch, 2001).

Les arguments contradictoires de Crouch sur la configuration ethnique de la Malaisie – affirmant que l'intégration ethnique est faible, que les politiques ethniques préférentielles ont finalement abouti à la cohésion sociale et la stabilité politique, et que cette dernière est plutôt due à un taux de croissance élevé et à des mesures juridiques draconiennes – conduisent à réévaluer brièvement l'efficacité des politiques préférentielles dans cette section. L'analyse révèle que, même si ces politiques préférentielles respectent leurs objectifs – dont l'augmentation de la représentation, de la participation et de l'accès à la propriété et la réduction de la pauvreté malaise, des inégalités de revenus et des tensions politiques –, les résultats ne sont pas flagrants. Les politiques préférentielles ont même des conséquences néfastes.

Conséquences néfastes des politiques préférentielles

Inégalités inter et intra-ethniques

Concernant les inégalités de revenus, certains indicateurs contredisent les résultats positifs des politiques préférentielles et montrent que les inégalités s'accentuent entre les différents groupes de revenus au sein de la nation entière et de chaque groupe ethnique en particulier. À l'échelle nationale, entre 1990 et 1999, le revenu mensuel moyen des ménages est passé de 2925 à 6268 dollars malais pour la classe supérieure (20 %) et de 424 à 865 dollars malais pour la classe inférieure (40 %) (UPE, 2001). Par conséquent, la différence entre ces groupes de revenus s'est creusée au cours des dernières années.

La différence de revenus entre les familles rurales et urbaines s'est également accentuée : entre 1990 et 1999, le revenu mensuel moyen des 20 % de ménages urbains de la classe supérieure a augmenté, passant de 3982 à 7580 dollars malais ; le revenu des ménages ruraux de cette même catégorie a également enregistré une hausse, passant de 2277 à 4124 dollars malais (UPE, 2001). Ces chiffres indiquent que, même si globalement les inégalités interethniques ont diminué, les inégalités interclasses entre tous les groupes ethniques ont augmenté ces dernières années en Malaisie. Comme le fait remarquer Means (1986), « *une plus grande égalité interethnique a été réalisée en créant de plus grandes différences économiques et de classe au sein des groupes ethniques* ».

Cette tendance est manifeste si l'on observe les inégalités de revenus actuelles au sein de chaque groupe ethnique. En effet, entre 1957 et 1976, alors que le revenu des 10 % de Malais les mieux payés a augmenté de 9,9 %, celui des 40 % de Chinois les moins bien payés a chuté de 4,6 % ; et tandis que le revenu des 10 % des Indiens les mieux payés a subi une hausse de 10,5 %, celui des 40 % des Indiens les moins bien payés a baissé de 6 % (Grove, 1986). Dans les années 1990, selon H. G Lee (2000), la différence de revenus entre les classes les plus pauvres et les plus riches s'est creusée au sein de chaque groupe ethnique. Tous les Chinois ne sont pas riches et les plus petites entreprises chinoises ont un accès minimum au capital. Seuls quelques Malais ont le droit de participer au capital social d'une société (Boo, 2000 ; Mehta, 2000).

Par conséquent, au-delà des différences de revenus et de richesse nationale entre les groupes ethniques, les inégalités semblent s'accentuer plutôt que s'atténuer. La priorité accordée par l'État aux inégalités interethniques au détriment des inégalités intra-ethniques a conduit à l'adoption d'un programme de politiques préférentielles qui ne profite pas à tous les Malais. Ces dix dernières années, l'accent mis par l'État sur la formation d'une classe d'affaire malaise a amplifié les inégalités économiques au sein de la communauté malaise (H. G. Lee, 2000).

Cohésion versus tensions sociales

Considérées comme des mesures visant à augmenter la cohésion sociale, les politiques préférentielles sont aussi parfois considérées comme ayant renforcé les divisions ethniques, éveillé l'hostilité des groupes ethniques les plus défavorisés (en particulier les Chinois) et, dès lors, accentué les tensions ethniques (Means, 1986 ; Stafford, 1999). En effet, depuis la mise en œuvre des politiques éducatives et culturelles nationales en 1971 – qui promeuvent la langue et la culture malaises –, les tensions se sont aggravées entre les communautés malaises et chinoises (H. G. Lee, 2000). Comme l'affirme Cordingley (2001), après deux décennies de politiques préférentielles sous l'administration Mahathir, l'édification d'une société multiculturelle n'est pas terminée en Malaisie et le pays semble plus divisé que jamais. Ainsi, si les émeutes raciales de 1969 peuvent être considérées comme la conséquence de l'échec des politiques préférentielles (Mah, 1985), on ne peut

exclure à l'avenir d'éventuelles violences raciales causées par ces politiques, en particulier si les niveaux de vie redescendent au niveau des années 1960[9].

Le choix de la langue dans l'enseignement en Malaisie constitue une question particulièrement sensible. La communauté chinoise a toujours résisté aux tentatives gouvernementales de remplacer le chinois par l'anglais et le malais dans l'enseignement. La situation a pris une tournure violente (boycotts et rassemblements) en 1987 lorsque le ministre de l'enseignement de l'époque, Anwar Ibrahim, a voulu placer des directeurs et professeurs qui n'avaient pas reçu une éducation mandarine dans les écoles primaires chinoises. Le gouvernement a alors mené l'opération Lallang (1987), qui a conduit à l'arrestation de 150 personnes (H. G. Lee, 2000).

Les tensions entre Malais et Chinois ont toujours existé à ce niveau : si les nationalistes culturels malais sont opposés à l'utilisation du chinois comme langue d'apprentissage dans les écoles primaires chinoises, la majorité des membres de la communauté chinoise ne veulent pas abandonner leur langue et leur tradition dans l'enseignement. Ces identités et divisions ethniques profondes peuvent favoriser les tensions et constituer un frein au processus d'édification de la nation. Selon une étude, seuls 10 % des étudiants interrogés se sentent « *d'abord Malais* », tandis que les 90 % restants s'identifient comme Chinois, Indiens et Malais (Cordingley, 2001).

Clientélisme et patronage

Les politiques préférentielles peuvent contribuer à politiser le secteur public et à accroître les relations patrons-clients en Malaisie. Les postes de hauts fonctionnaires sont principalement occupés par des Malais en raison des quotas ethniques fixés lors du recrutement. Ces fonctions seront probablement politisées avec la coalition actuellement au pouvoir, menée par l'UMNO. Cette politisation, qui consistera à nouer des partenariats avec les politiciens élus (Lim, 1999 ; Puthucheary, 1978), s'écarte du modèle de gouvernance malais de Westminster qui impose la neutralité politique des fonctionnaires.

---

9. Même s'il n'y a pas eu de violence raciale importante en Malaisie durant la récente crise économique, il convient de rappeler que les niveaux de vie restent bien plus élevés que dans les années 1960 et 1970, lorsque le niveau de pauvreté était plus important.

Il existe des allégations selon lesquelles des hauts fonctionnaires ont occupé des postes au sein des partis au pouvoir, tandis que les fonctionnaires de plus bas niveau ont participé aux campagnes électorales des partis au pouvoir en tant qu'activistes (Crouch, 1996 ; Lim, 1999). Les politiques ethniques préférentielles ont, dès lors eu des conséquences néfastes, dans les services publics en raison de leur politisation.

Par ailleurs, des pratiques discriminatoires y sont observées à la fois dans l'attitude des fonctionnaires vis-à-vis des non-Malais ou dans les services qu'ils se rendent entre eux (Lim, 1999). De nombreux non-Malais, plongés dans un environnement défavorable suscité par un système ethnique préférentiel, ont eu tendance, de ce fait, à compter sur des réseaux de patronage qui leur ouvraient des canaux illicites afin de poursuivre leurs activités en partenariat avec les Malais (Means, 1986).

Selon des analystes, les élites politiques, administratives et commerciales des divers groupes ethniques ont noué des relations qui leur ont permis de posséder une proportion considérable des propriétés, des richesses et des revenus en Malaisie (C. Abraham, 1999). Dès lors, pour certains observateurs critiques, les politiques ethniques préférentielles ont non seulement conduit à la politisation du secteur public dominé par les Malais et à la consolidation des discriminations ethniques pratiquées par les fonctionnaires, mais elles ont aussi accru les réseaux de patronage interethnique, en particulier dans les activités commerciales.

Enfin, les politiques ethniques préférentielles ont également eu des conséquences sur l'efficacité du secteur public et la compétitivité économique du pays. En effet, les politiques préférentielles qui ont favorisé l'identité ethnique au détriment des compétences des fonctionnaires et du bon fonctionnement de l'administration, peuvent avoir des conséquences néfastes en termes d'efficacité (Lim, 1999 ; Stafford, 1999). De plus, les avantages accordés aux candidats et aux employés malais ont créé un environnement dans lequel de nombreux non-Malais, pourtant doués, se sont sentis discriminés ou démotivés et ont choisi des carrières alternatives ou ont émigré dans d'autres pays (Means, 1986). Cette perte importante en termes de ressources humaines s'est traduite par une baisse de l'efficacité organisationnelle. En fait, selon Kim (2001), le système de quotas pro-malais établi dans l'enseignement et l'emploi a provoqué le départ de nombreux étudiants non malais (surtout chinois)

vers des universités étrangères. Cette « fuite des cerveaux » a eu des conséquences dramatiques dans le fonctionnement organisationnel des secteurs public et privé.

Des critiques ont relevé également que, même si la Malaisie a voulu jouer un rôle majeur sur les marchés mondiaux, sa compétitivité a été compromise : d'une part, les politiques ethniques préférentielles ont démotivé les employés et les entrepreneurs non malais et, d'autre part, les Malais sont devenus de plus en plus dépendants de l'État pour divers privilèges ethniques (Stafford, 1999). L'inquiétude est grande suite aux récentes crises économiques qui devraient réclamer plus d'efficacité et de compétitivité et des politiques rationnelles plutôt que fondées sur des droits ethniques. Même certains dirigeants politiques malais ont exprimé leur inquiétude par rapport à l'inefficacité ou le manque de sérieux de l'administration (Lim, 1999). En résumé, les droits spéciaux semblent inappropriés dans cette période d'après-crise au cours de laquelle la compétitivité de l'économie est essentielle.

Conclusion et orientations futures des politiques ethniques

Les politiques préférentielles malaises ont apporté certains bénéfices. Elles ont été à l'origine d'une représentation croissante des Malais dans l'enseignement et l'administration, d'un élargissement de leur part de propriété et de leur participation dans l'industrie et le commerce, et d'une réduction des niveaux de pauvreté. Toutefois, les objectifs initiaux de ces politiques, à savoir l'augmentation de la part de propriété malaise à 30 % et la réduction des inégalités de revenus entre les principaux groupes ethniques, n'ont pas été atteints. De plus, l'objectif de consolidation de l'unité interethnique et de la stabilité politique est resté controversé. Beaucoup considère que les politiques préférentielles ont eu des conséquences néfastes telles que l'accentuation des inégalités économiques au sein de la communauté malaise, l'insatisfaction croissante des non-Malais, l'augmentation des relations de patronage entre les groupes ethniques, et la baisse de la compétitivité et de l'efficacité nationales.

Ces observations témoignent de la complexité de la configuration ethnique en Malaisie, de l'ambiguïté des politiques ethniques préférentielles et de leurs effets, et invitent à un réexamen de ces questions. Par exemple, le modèle consociationnel de Lijphart (expliqué plus haut) a simplifié le niveau de complexité des relations entre l'État, la société et les structures politiques en Malaisie, et s'est

révélé très insuffisant (Stafford, 1999). Les conclusions de Crouch (2001), affirmant que les communautés non malaises ont accepté les politiques préférentielles pour des raisons de sécurité et de stabilité, sont douteuses. De même, l'application du modèle de Westminster pour expliquer la gouvernance démocratique en Malaisie a également ses limites (Young, 1994). Ainsi, la majorité des études sur la structure et les impacts des politiques ethniques préférentielles sont controversées en raison de récents changements.

Certaines des politiques contemporaines ont évolué de manière significative. La loi sur les universités de 1971 interdisait par exemple la création d'universités privées et chargeait le gouvernement de contrôler les quotas d'admission, le programme et la langue d'apprentissage dans l'enseignement. La loi sur l'enseignement de 1995 autorisait quant à elle la création d'universités privées ayant l'anglais comme langue d'apprentissage et offrait ainsi plus d'opportunités pour les étudiants non malais (Stafford, 1999). Dans le secteur de l'industrie, le gouvernement a assoupli la loi sur la coordination industrielle (1975) et ainsi ouvert des perspectives pour les entreprises non malaises. Aux niveaux culturel et religieux, l'État a aussi donné plus de liberté et d'espaces d'expression aux non-Malais (H. G. Lee, 2000). Il existe toutefois peu d'exemples qui témoignent d'un tournant majeur de l'État en termes de politiques préférentielles ces dernières années.

Il convient également d'analyser les moteurs et les causes de ces changements politiques. Selon certains auteurs, le processus de mondialisation actuel et les forces économiques régionales ont affecté la politique ethnique en Malaisie. En d'autres termes, le besoin accru de compétitivité sur les marchés internationaux a poussé le gouvernement malais à promouvoir l'efficacité en dé-ethnicisant certaines composantes des politiques économiques (Stafford, 1999 ; Welsh, 1999).

Par ailleurs, la récente montée de la Chine, premier marché d'Asie, comme puissance économique mondiale a encouragé le gouvernement malais à adopter une politique plus favorable à la communauté chinoise afin d'améliorer son image en Chine et d'élargir l'accès au marché chinois (H. G. Lee, 2000). Sous la pression des forces du marché, l'adoption de politiques telles que la privatisation, la dérégulation et la libéralisation a réduit le champ d'action du traitement préférentiel des Malais dans le secteur public et créé de nouvelles opportunités pour les entrepreneurs chinois (Sani,

1999 ; Stafford, 1999). D'autres événements, parmi lesquels la crise économique asiatique, ont conforté cette tendance.

En dépit des forces intérieures et extérieures qui ont remis en cause les politiques ethniques préférentielles, divers facteurs ont empêché un changement politique complet. À cet égard, outre l'héritage historique, de nombreux éléments ont contraint l'État à prendre des mesures draconiennes pour dé-ethniciser l'ensemble du régime politique. Par exemple, en vertu de la Constitution malaise, tout changement relatif aux droits spéciaux ou aux politiques préférentielles est soumis à l'approbation de la *Conference of rulers* (composée de tous les dirigeants et gouverneurs malais), dont la fonction principale est de protéger les droits spéciaux malais. Ce qui a rendu la tâche quasi impossible. (Means, 1986).

En fait, les amendements constitutionnels et l'Acte contre la sédition (1970) introduits après les émeutes raciales de 1969 ont interdit de discuter publiquement de « *questions sensibles* » telles que les droits spéciaux des Malais ou le pouvoir des dirigeants malais à protéger ces droits (Derichs, 1999 ; Means, 1986). Au-delà des lois, d'autres intérêts étaient en jeu, notamment les droits acquis par les familles malaises à hauts revenus, la fidélité des électeurs assurée grâce aux politiques préférentielles pour les partis ethnicisés au pouvoir, etc. Tous les bénéficiaires des politiques préférentielles appliquées dans les domaines politique, administratif, commercial, et industriel n'ont pas été favorables au changement de ces politiques.

La question à se poser est la suivante : un changement radical des politiques ethniques préférentielles est-il vraiment essentiel en Malaisie ? Pour répondre à cette interrogation, il convient de rappeler que, malgré les critiques formulées (principalement par des non-Malais, des politiciens et des intellectuels), l'État était tenu de répondre à l'obligation d'aborder la pauvreté héritée du colonialisme, le retard et la sous-représentation de la majorité malaise et de réduire les grandes inégalités interethniques en Malaisie. En fait, hormis le désarroi des communautés non malaises, les politiques préférentielles ont été dans l'ensemble bénéfiques à certains moments. Par exemple, entre 1970 et 1990, le nombre d'actionnaires chinois s'est amélioré, passant de 34,3 % à 46,2 %, et le pourcentage d'employés chinois de la classe moyenne a augmenté, passant de 28,6 % à 43,2 % (Crouch, 2001). Ces dernières années, de nouveaux magnats ont émergé dans les communautés malaise et

non malaise et le gouvernement a augmenté son soutien aux entreprises chinoises.

Par ailleurs, les représentants élus des communautés chinoise et indienne ont servi les membres de la législature fédérale et des ministères, les écoles primaires chinoises et tamoules sont toujours ouvertes, et tous les groupes ethniques non malais continuent à parler leurs propres langues (Crouch, 2001 ; Stafford, 1999). Pour Crouch (2001), les communautés non malaises ont fini par accepter les privilèges spéciaux étendus aux Malais en raison de leur accroissement démographique rapide et de leur dominance.

En résumé, même si des éléments objectifs indiquent une volonté de changement, les contraintes pour modifier les politiques préférentielles sont nombreuses. Par ailleurs, plusieurs raisons expliquent pourquoi la suppression totale des politiques préférentielles ne serait pas un choix judicieux pour la société malaise qui semble enregistrer des résultats positifs en termes de croissance économique, d'éradication de la pauvreté et de stabilité politique. Un changement de politique radical et soudain pourrait menacer les progrès réalisés en Malaisie.

Toutefois, les politiques préférentielles n'ont pas atteint leurs objectifs de réduction des inégalités inter et intra-ethniques, de renforcement de l'identité nationale et de suppression des tensions ethniques. Dans ce contexte paradoxal – caractérisé, d'une part, par les risques qu'entraînerait une suppression totale des politiques préférentielles et, d'autre part, par le manque d'efficacité de telles politiques par rapport aux objectifs de départ –, les hauts dirigeants malais doivent sérieusement considérer deux alternatives.

Premièrement, ils doivent adopter des politiques commerciales et des programmes pour aider tous les citoyens disposant de faibles revenus et ne bénéficiant pas de privilèges, et ce, quelle que soit leur origine ethnique. Un tel changement permettrait d'aborder directement les conditions de pauvreté et d'inégalité qui existent au sein des groupes ethniques. Cette option semble malheureusement difficilement réalisable étant donné que les intervenants politiques (partis politiques, structures administratives, et réseaux commerciaux) sont extrêmement ethnicisés dans le pays.

Deuxièmement, si les politiques préférentielles se poursuivent d'une manière ou d'une autre, elles doivent servir de « mécanismes de redressement » ou de « mesures de discrimination positive » plutôt que de « droits spéciaux ». Cela permettrait de réduire

la pauvreté et la sous-représentation malaise héritée du colonialisme, sans pour autant émousser la sensibilité des non-Malais. Le bumiputeraisme, qui confère un statut social particulier, des droits et privilèges spéciaux aux Malais et à d'autres groupes indigènes, marginalise d'autres groupes ethniques comme les Chinois et les Indiens.

En redéfinissant les politiques préférentielles comme des mesures de discrimination positive visant à réduire les inégalités et les injustices ethniques, il est possible de modérer la connotation ethnique émotionnelle qui entoure ces politiques sans remettre pour autant en question l'objectif de soutien aux Malais sous-privilégiés. Une fois les politiques ethniques redéfinies et restructurées, le gouvernement devra encore prendre les mesures nécessaires pour réduire l'inégalité au sein de chaque communauté ethnique entre les différents groupes de revenus. Aujourd'hui, après plus de quatre décennies de politiques préférentielles sans grand succès, de telles mesures sont essentielles pour réduire l'écart de revenus et l'inégalité entre les classes au sein de la communauté malaise.

Traduction de l'anglais : Véronique Jamart

Bibliographie

Abraham C. (1999), *Political elitism in Malaysia : The case for democratising social institutions*, exposé présenté à l'occasion de la 2e conférence internationale d'études malaises, 2 au 4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Abraham S. J. (1999), *National identity and ethnicity : Malaysian perspectives*, exposé présenté à l'occasion de la 2e Conférence internationale d'études malaises, 2-4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Berberoglu B. (2000), « Nationalism, ethnic conflict, and class struggle : A critical analysis of mainstream and Marxist theories of nationalism and national movement », *Critical Sociology*, n° 26, 205-231.

Boo C. H. (2000), *NEP-apartheid or affirmative action ?*, exposé présenté à l'occasion du Séminaire sur les rapports et les conflits interraciaux : nouvelle tendance en Malaisie, 15 au 16 avril, Assemblée chinoise du Selangor, Kuala Lumpur, Malaisie.

Booth A. (1999), *Education and economic development in Southeast Asia : Myths and realities*, exposé présenté à l'occasion de la 2e Conférence internationale d'études malaises, 2 au 4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Bowen J. R. (1996), « The Myth of Global Ethnic Conflict », *Journal of Democracy*, n° 7, 3-14.

Chirot D. (2000), « Ethnic and religious warfare are serious threats to progress », *The Seattle Times*, 2, 26 mars.

Chua A. L. (2000), *Free-market democracy : Indonesia and the problems facing neoliberal reform,* Conseil des relations étrangères de New York.

Cordingley P. (26 janvier 2001), « Mahathir's dilemma », *Asiaweek*, 18.

Crouch H. (1996), *Government and society in Malaysia*, Ithaca, New York, Cornell University Press.

Crouch H. (2001), « Managing ethnic tensions through affirmative action : The Malaysian experience », *in* Colletta N. J., Lim T. G et Kelles-Viitanen A., *Social cohesion and conflict prevention in Asia,* Washington DC, Banque mondiale, 225-262.

Département d'État américain (1999), *Annual report on international religious freedom for 1999 : Malaysia*, Washington DC, Département d'État américain.

Département d'État américain (2000), *1999 country reports on human rights practices : Malaysia*, Washington, Département d'État américain.

Département des statistiques de Malaisie (2002), *Population distribution and basic demographic characteristics,* Département des statistiques de Malaisie, 6 novembre.

Derichs C. (1999), *Nation-building in Malaysia under conditions of globalization*, exposé présenté à l'occasion de la 2e Conférence internationale d'études malaises, 2-4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Eriksen T. H. (1993), *Ethnicity and nationalism : Anthropological perspectives*, Londres, Pluto Press.

Gibbons D. S. et Ahmad Z. H. (1971), « Politics and selection for the higher civil service in new states : The Malaysian example », *Journal of Comparative Administration*, n° 3, 330-348.

Gouvernement de Malaisie (1977), *The Federal Constitution*, Kuala Lumpur, Gouvernement de Malaisie.

Grove J.D. (1986), « Restructuring the cultural division of labor in Malaysia and Sri Lanka », *in Comparative Political Studies*, n° 19, 179-199.

Hamayotsu K. (1999), *Reformist Islam, Mahathir and the making of Malaysian nationalism*, exposé présenté à l'occasion de la 2e Conférence internationale d'études malaises, 2 au 4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Hamid A. F. A. (1999), *Political dimensions of religious conflict in Malaysia : State response to an Islamic movement in the 1990s*, exposé présenté à l'occasion de la 2e conférence internationale d'études malaises, 2-4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Hamid J. (2002), « Malaysia Opposition Unveils Islamic state Vision », *Reuters,* 13 mai.

Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD) (1994), *Ethnic violence, conflict resolution and cultural pluralism*, Rapport de l'UNRISD, séminaire sur la diversité ethnique et les politiques publiques, 17 au 19 août, Genève, Institut de recherche des Nations unies pour le développement social.

Jayasankaran, S. (1999), « Malay dilemma : Recession hits state-aided entrepreneurs hard », *Far Eastern Economic Review*, 50, 6 mai.

Jesudason, J.V. (2001), « State legitimacy, minority political participation, and ethnic conflict in Indonesia and Malaysia », *in* Colletta N. J., Lim T. G. et Kelles-Viitanen A., *Social Cohesion and Conflict Prevention in Asia,* Washington DC, Banque mondiale, 65-98.

Jomo K. S. (1986), *A question of class : Capital, the state, and uneven development in Malaya*, Singapour, Oxford University Press.

Kim Q. (2001), « University quota : National interests or racial ego », *Seachange,* 28 mai.

Lee H. A. (1999). *The Barisan Nasional : Paternalism and patriotism*, exposé présenté à l'occasion de la 2e Conférence internationale d'études malaises, 2 au 4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Lee H. G. (2000), *Ethnic relations in Peninsular Malaysia : The cultural and economic dimensions*, Singapour, Institut d'études d'Asie du sud-est.

Lijphart, A. (1977), *Democracy in plural societies : A comparative exploration*, New Haven, CT, Yale University Press.

Lim H. H. (1999), *Public administration and democracy in Malaysia : The problem of executive dominance*, exposé présenté à l'occasion de la 2e conférence internationale d'études malaises, 2-4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Mah H. L. (1985), « Affirmative action, ethnicity and integration : The case of Malaysia », *Ethnic and Racial Studies*, n° 8, 250-276.

Means G. P. (1986), « Ethnic preference policies in Malaysia », *in* Nevitte N., et Kennedy C. H., *Ethnic preference and public policy in developing countries,* Boulder, Lynne Rienner, 95-118.

Mehta N. M. (2000), *Ethnic divisions and growth mandates in Southeast Asia : Irreconcilable conflicts ?*, exposé présenté à l'occasion de la Conférence international sur les Chinois d'outre-mer, 12-14 juillet, Séoul, Corée.

Ong P. L. (1990), « Ethnicquotas in Malaysia : Affirmative action or indigenous right ? », *Asian Profile*, n° 18, 325-334.

Parti Gerakan Rakyat Malaysia (PGRM) (2001), *Dong Jiao Zong vs. the government on Chinese education : The historical background*.

Plan KL pour les quotas dans les universités privées (2001), *The Straits Times,* 27 mai.

Puthucheary, M. (1978), *The politics of administration : The Malaysian experience*. Kuala Lumpur, Malaisie, Oxford University Press.

Sani R. A. (1999), *Malaysia's economic and political crisis since September 1998*, exposé présenté à l'occasion de la 2e conférence internationale d'études malaises, 2-4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Sarji A. (1989), « Equity in public service in Malaysia », *in* Tummala, K., *Equity in public employment across nations,* New York, University Press of America, 147-152.

Snodgrass R. R. (1978), *Summary evaluation of policies used to promote Bumiputra participation in the modern sector in Malaysia,* Cambridge, Harvard University Press, Institut de développement international.

Stafford G. (1999), *Economics and ethnicity : Why Malaysia will not follow the Indonesian example of racial relations*, exposé présenté à l'occasion de la 2e conférence internationale d'études malaises, 2-4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Stockwell A. J. (1982), « The White man's burden and brown humanity : Colonialism and ethnicity in British Malaya », *Southeast Asian Journal of Social Science*, n° 10, 59-62.

Unité de planification économique (UPE) (1991), *The second outline perspective plan 1991-2000*, Kuala Lumpur, Malaisie, Unité de planification économique, Cabinet du Premier ministre.

Unité de planification économique (UPE) (2001), *The third outline perspective plan 2001-2010*. Kuala Lumpur, Malaisie, Unité de planification économique, Cabinet du Premier ministre.

Welsh B. (1999), *Globalization and Malaysia : Political discourse from above*, exposé présenté à l'occasion de la 2e Conférence internationale d'études malaises, 2 au 4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Yeoh K. K. (1999), *State, socioracial diversity and the public sector : Implications for Malaysia*, exposé présenté à l'occasion de la 2e Conférence internationale d'études malaises, 2 au 4 août, Université de Malaisie, Kuala Lumpur, Malaisie.

Young C. (1994), *Ethnic diversity and public policy : An overview,* Genève, Institut de recherche des Nations unies pour le développement social.